

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'octroi d'une subvention en faveur de l'association Barak et demandant le classement de l'initiative du comité « Pour permettre au Centre de jeunesse Barak de perdurer et de se développer »

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Lors de sa séance du 11 mai 2015, le Conseil communal vous a soumis un rapport relatif à l'association Barak accompagné de deux arrêtés. Le premier portait sur la vente des deux bâtiments sis sur les biens fonds 2502 et 2503 du cadastre de Fleurier et de l'octroi d'un droit de superficie sur les deux articles cadastraux précités ; le second portait sur l'autorisation de conclure un mandat de prestations et d'octroyer une subvention annuelle de Fr. 10.- par habitant.

Dans son rapport figurant en annexe, le Conseil communal rappelle les étapes qui ont donné lieu à la création de l'association et décrit les activités déployées dans le centre d'animation depuis son ouverture en avril 2012. Il précise que Barak offre un espace dit « en accueil libre » dans lequel les jeunes de la région viennent régulièrement ou plus occasionnellement et propose également un « accueil individualisé » dans lequel un jeune s'entretient d'une problématique particulière avec un animateur.

Constatant le succès rencontré par le Centre Barak depuis 2012, avec une fréquentation d'environ 400 jeunes de la région représentant 5'000 passages par année, le Conseil communal souligne qu'une aide financière de Fr. 10.- par habitant devrait permettre à l'association d'augmenter le personnel d'encadrement et de le porter à 1.5 EPT, contre 1 actuellement.

A la suite de débats nourris, les arrêtés ont été mis au vote :

L'arrêté relatif à la vente des deux bâtiments et à l'octroi d'un droit de superficie en faveur de l'association Barak a été accepté par 31 oui et une abstention (PV séance du Conseil général du 11 mai 2015 p. 447)

L'arrêté relatif à la subvention communale en faveur de l'association Barak a quant à lui fait l'objet d'un amendement en son article 2 rédigé comme suit :

Art. 2 Pour assurer le financement du mandat mentionné à l'article premier, le Conseil communal est autorisé à porter chaque année au budget communal une dépense de Fr. 7.- par habitant à compter de l'année 2016.

Cet arrêté amendé a été approuvé par 19 oui et 13 absentions.

En juin 2015, un comité d'initiative « *Pour permettre au Centre de jeunesse Barak de perdurer et de se développer* » a été constitué. Une demande d'initiative portant le même intitulé a été déposée à la Chancellerie.

Son texte indique : Les électrices et électeurs soussignés, domiciliés dans la commune de Val-de-Travers, faisant application des articles 115 et suivants de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, demandent par voie d'initiative *que la commune de Val-de-Travers, afin de permettre la pérennité et le développement des activités du Centre de jeunesse Barak, contribue à garantir le financement annuel de 1.5 poste d'animateur au sein de ladite association. A cette fin, la commune de Val-de-Travers verse à l'association Barak un montant de Fr. 10.- par habitant et par année. Cette subvention est subordonnée à la conclusion d'un mandat de prestations qui détermine les tâches d'utilité publique à fournir par l'association.*

Ayant récolté le nombre de signatures nécessaires, le comité Barak a déposé son initiative à la Chancellerie le 18 novembre 2015. Le 25 novembre 2015, le Conseil communal a pris un arrêté qui constate que l'initiative populaire du 3 juin 2015 a été faite en temps utile et a recueilli le minimum de 890 signatures valables, correspondant au 10 % des électeurs de la commune. Son article 2 précise que 1'178 signatures ont été déposées dans le délai prescrit, dont 1'092 sont valables et 86 nulles.

Au regard de ces éléments, le Conseil communal vous soumet le présent rapport.

Il reste de l'avis que les arguments exposés dans son rapport du 11 mai 2015 demeurent fondés et d'actualité. Il renonce dès lors à soumettre un contreprojet à votre Législatif.

Au cours de l'année 2015, l'association a continué de développer ses activités. Comme l'indique le rapport de gestion joint en annexe, le taux de fréquentation du Centre par notre jeunesse vallonnaise est resté stable. Cela démontre le rôle social fondamental que joue le centre pour nos adolescents qui apprécient leur centre Barak.

Le fort soutien populaire attesté par la récolte de plus de 1'000 signatures en quelques semaines atteste également le large soutien que nos concitoyens portent à l'association.

Le comité de Barak et ses animateurs gardent leur motivation intacte et sont prêts à s'engager pour la pérennité et le développement de cet outil qui répond aux besoins de notre population de jeunes gens et jeunes filles de notre région. Une subvention de Fr. 10.- par habitant permettra à l'association d'engager un collaborateur à 50% et d'assurer par là davantage d'heures d'ouvertures, ceci dans le respect des normes recommandées par l'association faîtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (AFAJ).

La commune de La Côte-aux-Fées a par ailleurs d'ores et déjà porté son aide financière à Fr. 10.- par habitant dès le 1^{er} janvier 2016.

Au regard de ce qui précède et afin d'éviter de soumettre cette initiative au peuple le Conseil communal vous propose :

- ✓ d'accepter l'initiative du comité « *Pour permettre au Centre de jeunesse Barak de perdurer et de se développer* » et de facto la classer ;
- ✓ accepter l'arrêté soumis allouant une subvention annuelle qui abroge celui du 11 mai 2015 allouant fr. 7.- à l'association Barak.

En cas de refus de l'arrêté proposé, l'initiative sera soumise au peuple le 25 septembre 2016.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Val-de-Travers, le 20 janvier 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Frédéric Mairy

Alexis Boillat

Annexes : - texte de l'initiative
- rapport et arrêté financement amendé du CC au CG du 11 mai 2015
- rapport d'activité Barak pour 2015
- arrêté

COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE « POUR PERMETTRE AU CENTRE DE JEUNESSE BARAK DE PERDURER ET DE SE DEVELOPPER »

■ Une initiative populaire communale « Pour permettre au Centre de jeunesse Barak de perdurer et de se développer » a été annoncée au Conseil communal de Val-de-Travers. Le texte en est le suivant :

« Les électrices et électeurs soussignés, domiciliés dans la commune de Val-de-Travers, faisant application des articles 115 et suivants de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, demandent par voie d'initiative que la Commune de Val-de-Travers, afin de permettre la pérennité et le développement des activités du Centre de jeunesse Barak, contribue à garantir le financement annuel de 1,5 poste d'animateur au sein de ladite association. A cette fin, la Commune de Val-de-Travers verse à l'association Barak un montant de Fr. 10.- par habitant par année.

Cette subvention est subordonnée à la conclusion d'un mandat de prestations qui détermine les tâches d'utilité publique à fournir par l'association. »

Comité d'initiative

Cimenti Gabriel, Rue de l'Industrie 16, 2114 Fleurier
Vaucher Philippe, Les Raisses 4, 2114 Fleurier
Vaucher Marie-France, Rue du Moulinet 3, 2112 Môtiers
Vuilliomonet Loris, Rue de l'Hôpital 46, 2114 Fleurier

Récolte des signatures

La récolte des signatures commencera le vendredi 12 juin 2015 et les listes (ou les certificats de dépôts) devront être déposées auprès du Conseil communal dans les six mois, soit **jusqu'au 14 décembre 2015**.

Val-de-Travers, le 3 juin 2015

CONSEIL COMMUNAL

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'octroi d'une subvention et d'un droit de superficie en faveur de l'association Barak

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Historique

Lors de la première manifestation commémorant la votation de la fusion des communes le 24 février 2010, un groupe de jeunes a déposé une résolution demandant au Conseil communal d'étudier la réalisation d'un centre de jeunesse à Val-de-Travers.

Présentée plus formellement sous forme de motion, ses auteurs rappellent que notre région manque d'infrastructures destinées à accueillir les jeunes de 13 à 17 ans. Ils proposent dès lors de créer un centre de jeunesse, qui sera un lieu convivial permettant aux jeunes de se réunir et de se livrer à des activités ludiques, sportives et culturelles. Facile d'accès, situé au centre de la commune, il serait géré par une commission composée d'adultes et de jeunes.

Traitée durant la séance du Conseil général du 21 juin 2010, la motion a été acceptée par 24 oui, 5 non et une abstention. Elle a dès lors été transmise au Conseil communal qui a été invité à déposer un rapport sur la nécessité et la faisabilité d'une maison des jeunes à Val-de-Travers.

Dans sa réponse du Conseil communal au Conseil général du 17 janvier 2011, l'Exécutif constate que même si notre région est riche en associations sportives et culturelles, le besoin d'une structure d'accueil, en particulier pour les adolescents, est bien réel.

Il rappelle au passage que dans le canton de Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel ont fait œuvre de pionniers en créant des centres de rencontres dès le début des années 70. Ailleurs, sur le Littoral en particulier, de nombreuses autres communes ou regroupement de communes, sensibles à la problématique des jeunes, leur ont emboîté le pas. C'est le cas de Saint-Blaise, Peseux, Le Landeron, Bevaix ou la Tène.

Fort de ces constats généraux, le Conseil communal a proposé que la jeunesse de Val-de-Travers puisse disposer d'un lieu de rencontre animé par un animateur professionnel. Estimant qu'il n'est pas de sa compétence de gérer un tel centre de rencontre, l'Exécutif a souhaité s'appuyer sur les forces d'une association existante, l'association Barak, qui possède tous les atouts nécessaires pour mener à bien la création du centre de rencontre et son développement. Enfin, il a été retenu que ce lieu devait se situer à Fleurier, soit à proximité du centre scolaire secondaire, étant constaté que tous les élèves le fréquentant disposent d'un abonnement de transport public. Enfin, le Conseil communal a estimé nécessaire de soutenir financièrement la structure à hauteur Fr. 50'000.- par an.

La réponse du Conseil communal ayant satisfait une grande majorité des groupes, le classement de la motion a été largement accepté par les membres du Conseil général.

2. Le développement et les activités du centre Barak

Bénéficiant de la mise à disposition de l'ancienne halle de gym de Fleurier, à proximité directe du collège de Longereuse, le centre d'animation socioculturel, baptisé lui aussi Barak, a ouvert ses portes le 4 avril 2012.

La mission, les valeurs et la vision de l'association sont développées dans une Charte.

Dès sa création, les missions du centre d'animation se sont articulées autour de 4 axes :

1. La prévention, en particulier concernant
 - la violence entre les jeunes et contre les jeunes,
 - la consommation et l'abus de substances psychotropes licites et illicites,
 - la précarité des adolescents et la difficulté des jeunes adultes,
2. La citoyenneté et l'action collective
3. L'intégration des jeunes étrangers et des jeunes en situation problématique
4. Le développement personnel et le lien social.

Ouvert au printemps 2012, le centre a rapidement rencontré un important succès, accueillant plus de 1'800 jeunes entre août et décembre 2012, plus de 5'500 en 2013 et environ 5'000 en 2014.

Ce sont ainsi en moyenne 47 jeunes qui poussent la porte de Barak à chaque ouverture avec certains jours des pics dépassant 80 jeunes sur le site.

Depuis juillet 2013, l'association Barak emploie deux animateurs socioculturels pour l'équivalent d'un EPT (60 + 40%). Ce taux d'encadrement est suffisant pour accueillir jusqu'à une trentaine de jeunes présents sur le site, mais dès que l'on dépasse ce quota, l'encadrement est insuffisant, voire notablement insuffisant lorsqu'il dépasse 50 jeunes, ceci selon les recommandations de l'Association faïtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (AFAJ).

Contrairement à la loi cantonale d'accueil de l'enfance (LAE) qui fixe des normes minimales d'encadrement du personnel pour les enfants de 0 à 12 ans, selon leur âge et leur nombre dans une structure, il n'existe pas de normes contraignantes pour l'accueil des jeunes de plus de 12 ans.

Les projets mis en place par les jeunes encadrés de l'équipe d'animation durant l'année 2013 ont été :

- l'édification du bonhomme Hiver sur le thème des CFF et du Transrun lors du Carnavallon en avril ;
- la mise en place d'une votation de la délégation des jeunes en juillet ;
- la participation au festival Hors Tribu en août ;
- des portes ouvertes en septembre permettant d'accueillir les voisins autour d'un dîner auquel ont participé les jeunes et les membres de l'association, puis des portes ouvertes à l'ensemble de la population ;
- l'invitation des membres du Conseil général à venir visiter le centre et découvrir ses activités en octobre ;
- la mise en place d'une collaboration avec le CAPTT autour d'une prévention à Barak ;
- une fête de fin d'année le vendredi 13 décembre avec la confection de pizzas par les jeunes.

En 2014, les jeunes ont organisé la fête du 24 février qui a réuni les autorités politiques et la population sur le site de Barak. De même, deux fêtes de quartier ont été organisées en mai et septembre 2014, ceci sur l'initiative des jeunes et des voisins. D'autre part, des cafés philosophiques visant à développer la prévention en partenariat avec le CAPTT se sont mis en place à compter de l'hiver 2013 - 2014.

3. Le fonctionnement du centre Barak

Les activités et missions des animateurs du centre de rencontre s'articulent autour de trois piliers :

a) Un lieu d'accueil libre

Destiné à l'accueil d'adolescents de 13 à 18 ans, encadrés par des animateurs professionnels, le centre propose différents espaces : on y trouve des babyfoots, des tables de ping-pong, un billard, un bar sans alcool, une cuisine, un salon, un espace de jeux (foot, basket) etc.

Ces différents lieux d'accueil sont en fait des « outils » qui mènent les jeunes à passer le seuil de la porte et à permettre la mise en place d'un travail plus profond et d'une plus grande ampleur. L'accueil libre permet d'effectuer des démarches initiales vers la jeunesse du Val-de-Travers, de faire connaissance avec l'adolescent, de développer le lien de confiance avec ce dernier avant d'aboutir à des pistes d'actions professionnelles prenant compte les différentes problématiques de la jeunesse du Val-de-Travers.

Le but de Barak est d'accompagner les adolescents, à transformer leur acquis, leurs expériences, leurs questionnements ou leurs difficultés en des éléments positifs pour leur développement personnel en s'appuyant sur l'acquisition de 5 finalités :

- la responsabilisation,
- l'autonomie,
- la liberté,
- la socialisation et
- la citoyenneté.

b) Un lien utile et nécessaire avec d'autres intervenants

Le centre n'est pas seulement un espace ouvert trois après-midis sous forme d'accueil libre en présence d'animateurs, mais également un maillon essentiel de la chaîne que forment les nombreux intervenants qui interagissent avec et pour les jeunes de notre région.

Ainsi, les animateurs participent au conseil socio-éducatif au collège Jean-Jacques Rousseau, conseil qui réunit trois ou quatre fois par an la direction de l'école, les membres de l'unité socio-éducative et de santé scolaire (USESS), la présidente de l'autorité de protection de l'adulte et de l'enfant (APEA), un représentant de la police cantonale.

Les animateurs travaillent également avec le centre de prévention et de traitement (CAPTT) de Fleurier et mettent en place des actions et des débats liés à la prévention contre les addictions. Ils ont également des contacts avec l'office cantonal d'orientation socio professionnelle (OCOSP), le Service de la cohésion multiculturelle (COSM), le CORA, ainsi qu'avec différents intervenants en lien avec l'Abbaye, le Carnaval, le festival Hors Tribu ou d'autres manifestations régionales. Ils prennent part à des séances avec d'autres animateurs du canton.

Les animateurs entretiennent également des contacts avec les familles, en particulier avec les parents en recherche d'informations sur le lieu que fréquentent leurs enfants.

Des contacts mensuels ont également lieu avec la police cantonale. A ce titre, il est utile de mentionner que l'utilité des centres de jeunes a été mise en évidence dans plusieurs articles publiés dans la presse neuchâteloise.

Sans détenir de statistiques ou de comptes-rendus formels de la police neuchâteloise, il semblerait que les incivilités aux abords des parcs publics ou de la gare ont notablement diminué depuis l'ouverture du centre. Par ailleurs, les agents en place dans notre région, travaillent régulièrement avec les animateurs de Barak.

Des contacts réguliers avec le voisinage sont également entretenus et des liens se sont créés lors de plusieurs rencontres entre les jeunes et les habitants du quartier, permettant ainsi une cohabitation harmonieuse des uns avec les autres.

c) Un lieu d'accompagnement individuel

Les animateurs de Barak offrent également un accompagnement personnel détaillé aux jeunes qui fréquentent le centre et qui en font la demande. Ainsi, lorsqu'un jeune se trouve confronté à une problématique personnelle ou professionnelle, il peut s'approcher des animateurs pour débattre des difficultés qu'il rencontre et se faire aider pour trouver des pistes pour les résoudre.

Cela peut concerner un accompagnement dans l'environnement professionnel d'un jeune, par exemple à l'aider dans la création de différents documents liés à une recherche de place d'apprentissage ou de formation, à l'écouter et à le soutenir, à mettre en place avec lui un échéancier, à le mettre en contact avec un autre jeune plus avancé dans la même formation, etc.

L'accompagnement personnel peut aussi amener l'animateur à mettre un jeune en lien avec un autre professionnel de la santé, de la protection de l'enfance, etc. ou plus simplement à échanger avec lui sur un problème d'ordre personnel qui le touche directement ou sur des questions de société qui le préoccupent, telles que la violence sur le net, le racisme, etc.

4. Situation actuelle et future

Force est de constater qu'aujourd'hui Barak est victime de son succès. Les jeunes qui fréquentent le centre sont plus nombreux que l'association ne le prévoyait à son ouverture. Les animateurs estiment toutefois avoir atteint leur public cible et n'escomptent pas une fréquentation plus importante.

Avec l'engagement de deux animateurs correspondant à un EPT, l'association Barak manque de ressources pour mettre en place un certain nombre de projets qui sont sollicités par les jeunes, tel que la mise sur pied de cours d'informatique ou de guitare, d'un projet de photographies, l'organisation d'un concert, la mise en place d'un groupe de travail sur les outils démocratiques, le développement de son site internet, etc.

Pour réaliser l'ensemble de ces missions, l'association Barak souhaiterait disposer de ressources supplémentaires leur permettant de financer le salaire correspondant à l'équivalent de deux EPT.

Depuis 2012, la commune de Val-de-Travers verse un montant de Fr. 50'000.- ce qui correspond à un peu moins de Fr. 5.- par habitant. Les communes des Verrières et de la Côte-aux-Fées en font de même. La fondation Louis et Marthe Jeanneret Berthoud verse chaque année un montant de Fr. 25'000.- et les autres ressources (donations de Clubs service, autres dons) représentent Fr. 13'000.- environ.

Au regard des activités actuelles telles que décrites ci-dessus et de celles que l'association souhaiterait pouvoir développer, il apparaît évident que l'aide financière actuellement apportée par la collectivité publique n'est plus suffisante.

Le Conseil communal constate qu'une aide de Fr. 10.- par habitant, pour autant que les communes de la Côte-aux-Fées et des Verrières en fassent de même et que la Fondation Jeanneret Berthoud maintienne sa contribution, permettrait de couvrir les salaires et charges sociales de l'équivalent de 1.5 EPT.

La mise à disposition d'un montant de l'ordre de Fr. 110'000.- de la part de la commune de Val-de-Travers suppose la mise en place d'un mandat de prestations indiquant que l'association Barak s'engage à continuer de remplir ses missions soit :

- d'assurer les ouvertures du site en accueil libre comme actuellement,
- de poursuivre le lien avec les différentes institutions, en particulier avec USESS, l'OCOSP, le CAPTT, le CORA, l'AEMO, la police cantonale et notre service de sécurité communal.
- de poursuivre l'accompagnement individualisé des jeunes qui en manifestent le besoin.

Comme il est d'usage lors de l'octroi de fonds publics en faveur d'une association, il appartiendra à Barak de remettre chaque année au Conseil communal un rapport d'activités traitant notamment des points suivants :

- la fréquentation tout au long de l'année lors de l'accueil libre ;
- le développement de lien avec les institutions en place au Val-de-Travers ou à l'échelle cantonale ;
- les statistiques sur l'accompagnement individualisé (quelle type de demande, combien de jeunes concernés) ;
- la liste des activités effectuées sur l'année ;
- le développement d'une action visible à l'échelle du district ;
- la remise du budget et des comptes

Il apparaît qu'avec l'évolution du mandat de prestations, ce montant doit pouvoir être évolutif, ce dernier pouvant être revu, sous réserve de l'accord du Conseil général.

A titre de comparaison, d'autres communes du Canton versent des fonds aux centres de jeunesse dans la mesure suivante :

- Le Locle : Le centre de jeunesse est géré par la Commune. Il est doté de 2.6 EPT d'animateurs socio culturels et d'un stagiaire ou un apprenti. 20 à 30 jeunes de 12 à 17 ans sont accueillis dans le local qui leur est dédié à l'Ancienne poste. L'aide financière communale est de Fr. 305'000.-/an.

- Centre de jeunesse de la Côte (Corcelles-Cormondrèche-Peseux) : Ce centre est géré sous forme d'association indépendante, soutenue financièrement par les Communes, les églises protestante et catholique et des dons privés. Il dispose de deux lieux d'accueil et accueille jusqu'à 50 jeunes à Peseux et jusqu'à 20 jeunes à Corcelles. Ouvert chaque après-midi ainsi que deux samedi par mois, il occupe 1.3 EPT d'animateurs et un apprenti ASE à 60 %. La Commune de Peseux verse une subvention de Fr. 85'000.- et met à disposition un bâtiment ; celle de Corcelles alloue Fr. 60'000.- et met à disposition un bâtiment.

- Milvignes : Le projet de centre pour les jeunes était inscrit dans la liste des « vœux » issue du travail de préparation pour la fusion des trois communes. Le projet est toujours en l'état.

- La Tène : Le centre de jeunesse, le Troglo, est géré par la Commune. Il est doté de 1.5 EPT (une animatrice HES à 100 % et un aide à 50%). Une 20^e de jeunes, plus en cas d'animations ou manifestations particulières, de 8 à 16-17 ans, sont accueillis dans deux bâtiments contigus ainsi qu'à l'Espace Perrier mis à disposition de la Commune. Le budget annuel est de Fr. 250'000.-

5. Les locaux de Barak

Depuis sa création, l'association Barak occupe l'ancienne halle de gym sise à proximité de l'école primaire de Fleurier à la rue des Collèges.

Des travaux de chauffage par la pose d'une nouvelle chaudière ont été entrepris par la commune. D'autre part, les jeunes de l'association ont procédé à des travaux de peinture et à l'aménagement intérieur qui offre différents espaces de vie tels que l'espace bar, le babyfoot, etc.

A compter de 2012, le comité de l'association a procédé à des recherches de locaux pour y installer son centre. Il a eu des contacts avec plusieurs propriétaires ou gérances et s'est vu proposer plusieurs objets (anciennes usines ou entrepôts). Toutefois, en raison de leur emplacement souvent décentralisé ou du prix de vente auquel il fallait ajouter le prix de réfection du bâtiment, aucune démarche n'a abouti.

Par la suite, l'association Barak a travaillé sur un projet de nouveau bâtiment, d'une surface comparable à celle de l'ancienne halle de gym, à construire sur une parcelle de terrain communal en bordure du site des Lerreux, en face du collège secondaire de Fleurier. Il était alors projeté de mettre gratuitement la surface à disposition, sous forme d'un droit de superficie d'une durée de 30 ans.

Finalement, cette option n'a pas été concrétisée et les discussions menées conjointement avec le Conseil communal et le comité de Barak ont abouti au constat que le centre avait trouvé ses marques dans l'ancienne halle de gym et qu'il était bien intégré dans le voisinage immédiat. Par ailleurs, le volume de la halle est intéressant pour les activités de Barak, tant les animateurs que les jeunes qui le fréquentent apprécient ce lieu que chacun a pu s'approprier au fil du temps.

Fort de ses réflexions, le Conseil communal propose de céder l'ancienne hall de gym et l'ancien hangar des pompes pour Fr. 1.- symbolique, d'octroyer à l'association Barak un droit de superficie sur les parcelles sur lesquels sont érigés ces deux bâtiments, soit l'article cadastral no 2503 (ancienne hall de gym) et une partie de l'article cadastral 2502 (ancien hangar des pompes), soit une surface de 424 m² pour l'ancienne salle de gym et 162 m² pour le hangar, tel que défini par le plan joint. Le droit de superficie est d'une durée de 30 ans.

Toutefois un droit de retour anticipé sera inscrit dans l'acte notarié et au Registre Foncier, de telle sorte que si l'association Barak venait à être dissoute ou à cesser ses activités, les bâtiments cédés reviendraient en main communale, sans participation financière de la part de la Commune pour les travaux de rénovation entrepris par Barak.

Géoportail du Système d'Information du Territoire Neuchâtelois

Val-de-Travers



Locaux de BARAK
Impression du : 07.04.2015 09:20:13

Échelle 1:1000

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

© SITN - SwissTopo DV 571.4 - OpenStreetMap

De son côté, Barak envisage d'entreprendre des travaux de rénovation conséquents. Tout en laissant les locaux dans leurs configurations actuelles, le comité projette de procéder aux travaux suivant :

- Remplacement des portes et fenêtres + isolation intérieure entre le plafond et le toit.

- isolation périphérique du bâtiment et de son annexe, y compris charpente, toiture
- mise hors eau et toiture de l'ancien hangar des pompes
- installation d'un chauffage au sol avec utilisation de la chaudière actuelle, agencement du coin bar et création de deux toilettes hommes-dames avec accès handicapé
- mise à niveau de la galerie pour disposer d'un espace utilisable
- aménagement de la place et pose de mobilier urbain.

En ce qui concerne le hangar des pompes, ce local serait destiné à l'entreposage de matériel.

L'ensemble des travaux qu'envisage de réaliser l'association Barak représente Fr. 900'000.-. Il sera financé par des recherches de fonds (loterie romande, différentes fondations, etc.), sans apport de financement communal.

Il y a également lieu de rappeler que Monsieur Donat Bösch, président de SID SA à St-Sulpice, a fait un don généreux à la collectivité publique dans le but d'aider des projets spécifiques en précisant que sa préférence allait à la jeunesse. Il a été proposé à Monsieur Bösch d'affecter un montant de Fr. 100'000.- au centre de jeunesse, soit à Barak, ce que ce dernier a accepté.

Ainsi, un montant de Fr. 100'00.- est à disposition du centre Barak pour la création de son centre de jeunesse. En cas d'acceptation du présent rapport, le montant attribué par monsieur Donat Bösch sera ainsi mis à disposition du comité Barak afin d'assurer une partie du financement des travaux de rénovation de l'ancienne halle de gym.

A terme, si l'association Barak cesse ses activités et est dissoute, l'ancienne halle ainsi que le hangar et la place reviendront à la commune à titre gratuit. En revanche, si une nouvelle association voit le jour sous une autre appellation mais dont les buts restent identiques, le centre de jeunes pourra demeurer dans les mêmes locaux et il conviendra de conclure un nouveau mandat de prestations avec les successeurs de l'association Barak.

A compter du transfert du bâtiment, les charges du bâtiment seront supportées par l'association Barak et non plus par la Commune.

Il est important de souligner que l'aide financière proposée dans le présent rapport et l'octroi du droit de superficie sont liés. Le comité Barak n'envisage pas de transformer l'ancienne hall de gymnastique en engageant des fonds importants sans une aide financière pérenne permettant le fonctionnement du centre, en particulier la couverture d'une part importante des salaires des animateurs.

Le Conseil communal est convaincu qu'avec l'aide financière qui est proposée dans le présent rapport ainsi que la mise à disposition des locaux et surfaces tel que proposé, le centre Barak disposera des moyens nécessaires qui lui permettront de poursuivre ses activités à futur.

En conclusion, le Conseil communal vous remercie de bien vouloir accepter le présent rapport ainsi que les deux arrêtés, l'un portant sur la subvention annuelle à verser à Barak, l'autre sur le droit de superficie.

Val-de-Travers, le 8 avril 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LA PRESIDENTE : LE CHANCELIER :

Chantal Brunner

Alexis Boillat

Annexe : Arrêtés

ARRETE RELATIF A L'OCTOI D'UN DROIT DE SUPERFICIE EN FAVEUR DE
L'ASSOCIATION BARAK SUR LE BIEN FONDS NO 2503 ET UNE PARCELLE A
DETACHER DU BIEN FONDS NO 2502 DU CADASTRE DE FLEURIER



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 8 avril 2015;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
vu le préavis favorable de la Commission de gestion et des finances du 27 avril 2015;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Le Conseil communal est autorisé à vendre à l'association Barak, pour le prix de Fr. 1.-, l'ancienne hall de gym construite sur le bien-fonds 2503 du Cadastre de Fleurier ainsi que l'ancien hangar des pompes construit sur le bien-fonds 2502.

Art 2 Le Conseil communal est autorisé à octroyer gratuitement à l'association Barak un droit de superficie distinct et permanent, d'une durée de 30 ans, sur une surface de 424 m² sur l'article 2503 et sur une surface de 161 m² à détacher du bien-fonds 2502 du cadastre de Fleurier.

Art. 3 Un droit de retour anticipé est inscrit au Registre foncier.

Art. 4 Tous frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre sont à la charge de l'acquéreur.

Art. 5 Le Conseil communal signera l'acte authentique de vente des bâtiments et de constitution du droit de superficie.

Art. 6 Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 11 mai 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Alexandre Willener

François Oppliger

ARRETE RELATIF A LA SUBVENTION COMMUNALE EN FAVEUR DE
L'ASSOCIATION BARAK



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 8 avril 2015;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
vu le préavis favorable de la Commission de gestion et des finances du 27 avril 2015;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Afin de permettre le développement des activités du centre de jeunesse Barak, la commune de Val-de-Travers (ci-après la commune) confie un mandat de prestations à l'association Barak.

Ce mandat, transmis pour information et débat à la Commission de gestion et des finances avant sa signature, détermine les tâches d'utilité publique à fournir par l'association.

Art. 2 Pour assurer le financement du mandat mentionné à l'article premier, le Conseil communal est autorisé à porter chaque année au budget communal une dépense de Fr. 7.- par habitant à compter de l'année 2016.

Art. 3 Le versement de cette subvention intervient après réception du rapport d'activité et des comptes annuels approuvés par le Comité.

Art. 4 La charge est comptabilisée au compte de fonctionnement no 542.365.10 Part communale à maison des jeunes.

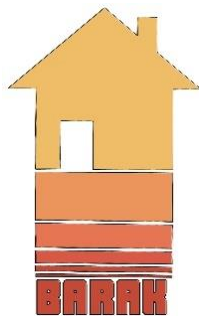
Art. 5 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 11 mai 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Alexandre Willener

François Oppliger



Rapport d'activité 2015

Attention - Rapport pour information

Ce rapport d'activité 2015 n'a pas encore été validé ni par le comité ni par l'Assemblée générale.

Les comptabilités « Association » et « Animation » sont en cours de vérification par la Fiduciaire Lebet



Association Barak
Rue du Collège 9
2114 Fleurier

Téléphone
032 535 73 91

association@barak.ch
www.barak.ch

Sommaire

I. Le mot du président	2
Rapport du Conseil communal.....	2
Conseil général, décision et suite.....	2
Remerciements.....	2
Comité 2015	3
II. Animation	4
Au fil des mois.....	4
Rencontres avec les jeunes.....	8
Quelques jeunes de Barak.....	9
III. Comptes 2015 – Association et Animation.....	10
Commentaires.....	10
Association.....	11
Animation.....	12
IV. Annexes	13
Annexe 1 - Fréquentation	13
Annexe 2 – Rapport de révision des comptes 2015.....	14

Le mot du président

2015 a été une année de transition et d'attente.

Conformément aux vœux du Conseil communal de Val-de-Travers l'association Barak a remis, au 15 janvier, un dossier complet sur la situation du centre Barak.

Ce dossier fait, entre autre, le point sur :

- le taux d'encadrement ; proposition de 200% pour faire face à la fréquentation qui est, lors des ouvertures officielles, de 46 jeunes en moyenne ;
- l'animation socioculturelle au Val-de-Travers ; les buts et le travail effectué par les animateurs ;
- la problématique des locaux ; isolation et rénovation du bâtiment ;
- le financement ; la pérennisation de Barak.

Rapport du Conseil communal

Au vu du rapport déposé et après une entrevue avec notre association, le Conseil communal a rédigé un rapport destiné au Conseil général.

Celui-ci reprend les divers points qui figurent dans le rapport de notre association et propose un montant de 10 frs. par habitant montant qui permettrait entre autre

- un taux d'encadrement de 150% ;
- la pérennisation de Barak ;
- L'assurance d'un encadrement acceptable au vu de la fréquentation ;
- la reprise des locaux par notre association qui se chargerait de leur rénovation.

Conseil général, décision et suite.....

Après avoir débattu de la question lors de sa séance du 11 mai 2015, le Conseil général a accepté, par sa majorité UDC-PLR, un montant de 7 frs. par habitant et la cession des locaux à Barak.

Mécontent de ce montant, les partis PS-POP-Vert ont déposé le 18 novembre 2015 une initiative munie de plus de 1'000 signatures. Celle-ci, reconnue valable le 25 novembre, demande que le montant de 10 frs. proposé par le Conseil communal, soit accepté.

Cette initiative sera traitée par le Conseil général lors de sa séance du 14 mars 2016. En cas d'un nouveau refus de la proposition du Conseil communal le peuple sera appelé à se prononcer.

Remerciements

L'association Barak remercie vivement celles et ceux qui, de près ou de loin, ont permis à ce que le centre d'animation Barak existe et poursuive ses activités.

Bernard Rosat, président
Fleurier, le 15 février 2016

Comité 2015

Bernard Rosat	: président
Gina Rinaldi Perrenoud	: secrétaire
Mireille Giroud	: trésorière
Caroline Codoni Sancey	: membre
Margherita Giovenco	: membre
Chantal Brunner	: représentante du Conseil communal de Val-de-Travers
Cédric Schlatter	: animateur
Alexa Vincze	: animatrice

Soutiens

Pascal Stirnimann	: bâtiment, locaux
Sven Schwab et Jean-Patrice Hofner	: aspects juridiques

Engagement du comité

Tous bénévoles, les membres du comité participent à la bonne marche de centre Barak. Au cours des séances, toutes les six semaines environ, ils prennent des décisions touchant tant au fonctionnement du centre qu'à certains enjeux présentés par les animateurs. Ils participent aussi à diverses manifestations et s'impliquent dans certains projets, notamment la recherche de fonds.

Refonte du site internet

En juillet 2015, une nouvelle version du site internet www.barak.ch a été mise en ligne. Le travail d'une des membres du comité et l'engagement d'un prestataire de service local ont permis une refonte à bas coûts.

Animation

Au fil des mois.....

Janvier :

À la suite de graves problèmes d'isolation survenus fin 2014, le centre d'animation Barak est resté fermé tout le mois de janvier 2015 en raison de températures intérieures ne dépassant guère les 12°. Aucun accueil libre n'a pu être proposé lors de cette période. Seuls les suivis personnels, tels des relectures de dossiers liés aux cursus estudiantins des jeunes, ont pu être maintenus.

L'équipe d'animation présente dans les locaux a veillé à rendre compte de la situation auprès des jeunes, au jour le jour, via Facebook et des notes affichées sur la porte d'entrée. Plusieurs jeunes ont manifesté leur soutien en se présentant à la porte.

À la suite de diverses demandes du Conseil communal, l'équipe d'animation a peaufiné certains documents supplémentaires en lien avec le dossier principal soutenu par plusieurs professionnels de l'animation socioculturelle reconnus en Suisse romande : Messieurs Joël Descharnes, Eddy Blandenier, Yves Scheidegger, Sandro Agustoni, Dino Belometti, Roger Greandjean et Madame Claudia Della Croce.

Plusieurs articles de journaux ont également retranscrit une certaine réalité vécue par Barak.

Les derniers documents liés au rapport demandé par le Conseil communal ont en outre été rédigés.

Le 29 janvier, Barak a rencontré le café des grands-parents afin de leur présenter les objectifs et l'accompagnement proposé aux jeunes.

Le 31 janvier, l'association Twelve's a manifesté son soutien très apprécié par l'intermédiaire d'« Un village en hiver », évènement organisé en faveur de Barak, du « P'tit plus », et de l'association « Espoir ».

Février :

Barak est resté fermé jusqu'au 19 février 2015. L'association Barak a mandaté et payé l'installation de radiateurs supplémentaires. Ceci a permis d'atteindre 18° à 20° dans les locaux répondant aux normes SN 520 180 ; « climat des locaux ; 18°-21° ; pour activité corporelle, légère, en position debout et déplacement restreint »

Soucieuse à la suite des trois mois de fermeture consécutive, l'équipe d'animation s'est préoccupée des conséquences liées à la perte de lien envers la majorité des jeunes fréquentant le lieu : à savoir frustration des jeunes suite à ce temps d'absence ; perte des repères en lien aux règles de vie et du respect du centre ; diminution de la compétence du vivre ensemble ; amenuisement du lien de confiance jeunes-animateur ; intégration des nouveaux venus ; etc.

À la suite des nombreux mois de fermeture, plusieurs « anciens » jeunes du centre, également appelés « mentors » dans le sens de « jeunes adultes porteurs et transmetteurs des valeurs institutionnelles », ont secondé les animateurs dans la restauration de la vie collective à Barak durant les mois de mars, d'avril et de mai.

Mars, avril, mai :

L'équipe d'animation a rencontré le voisinage lors de plusieurs séances conviviales durant ces trois mois afin d'organiser la fête de quartier 2015.

Une brève présentation de Barak, de son fonctionnement et de ses objectifs a été faite à l'AVIVO par un animateur, le président de l'association Barak et un jeune. Ce dernier a précisé ce que Barak lui apportait.

Suite à la séance du Conseil général du 11 mai, un amendement de la droite l'a emporté sur la proposition du Conseil communal d'augmenter la subvention communale accordée à Barak à 10 frs. par habitant. Cet amendement demandait de n'accorder que 7 frs. par habitant à l'association, ce qui a été accepté par le Conseil général. De nombreux débats spontanés ont eu lieu chez les jeunes concernant leur incompréhension face à ce choix politique.

Les membres de la délégation des jeunes de Barak ont travaillé sur l'organisation de leur système institutionnel. Plusieurs ont remarqué l'ombre projetée par leur ancienneté et leurs liens d'amitiés. Ils ont décidé de se retirer afin de laisser place à de futurs délégués.

Juin :

Le 6 juin 2015, les jeunes de Barak, les voisins du centre Barak, plusieurs membres du comité de Barak et l'équipe d'animation ont célébré la fête de quartier.



Lors de l'annonce du lancement de l'initiative populaire de la gauche pour maintenir la proposition du Conseil communal de subventionner Barak à hauteur de 10 frs. par habitant, plusieurs débats spontanés et questionnements ont émergé chez les jeunes.

Comme à son habitude, le 27 juin 2015, Barak a prêté les locaux de l'ancienne halle à l'Abbaye. Un local a également été prévu pour les réserves du stand du festival Hors-Tribu.

Juillet :

Le mois de juillet a proposé peu d'ouvertures du fait des vacances institutionnelles. Plusieurs jeunes de Barak ont aidé à démonter les infrastructures prêtées par Hors-Tribu à Barak.

Août :

Quatre jeunes intéressés par les milieux associatifs ont été aiguillés pour être bénévoles à Hors tribu.

Suite à Hors-Tribu, une dizaine de jeunes ont aidé à remonter les échafaudages prêtés.

Septembre :

Les feuilles d'inscriptions pour la délégation 2015-2016 ont été mises à disposition des jeunes de Barak. 24 délégués pour une centaine de votants se sont mis en avant.

Octobre :

Barak et les jeunes ont été confrontés à un drame survenu fin septembre : le suicide d'une jeune fille fréquentant le centre. L'institution s'est vu accueillir les questionnements, la tristesse, la révolte, l'incompréhension ou le déni des adolescents. Au sein des murs de Barak, les jeunes ont pu amorcer leur processus de deuil et en discuter avec l'équipe professionnelle.

Suite à cette tragédie, la dynamique dominante de l'accueil libre s'est orientée vers une dynamique de confiance. L'équipe d'animation est de plus en plus sollicitée pour des besoins personnels.

Une journée portes ouvertes a par ailleurs été organisée le 3 octobre pour l'ensemble de la population du Val-de-Travers.



Novembre :

Les jeunes de Barak ont élu leur nouvelle délégation. Les délégués et les représentants de la délégation ont répondu aux attentes des délégations précédentes en proposant de nouvelles personnes.

Décembre :

Plusieurs membres de la délégation 2015-2016 ont organisé un Goûter de Noël le 19 décembre 2015.



Rencontres avec les jeunes

La fréquentation par les jeunes de Barak est restée stable en 2015, il y a toujours entre 40 et 50 jeunes par ouverture.

Les animateurs sont en réseau avec les acteurs sociaux du Val-de-Travers et leurs services liés, avec le conseil socio-éducatif de l'école JJR, avec les animateurs des autres centres d'animation socioculturelle du canton, avec différents services du canton tel le service de cohésion multiculturelle et la police du Val-de-Travers.

En dehors de leur présence durant les heures d'ouverture du centre, le travail des animateurs consiste aussi en les tâches suivantes :

- **Accompagnement dans des recherches professionnelles** (aider les jeunes dans la création des différents documents liés à une recherche d'apprentissage, de formations, etc.).
- **Accompagnement dans les actes de formation** (soutien, écoute, explications, mise en lien avec d'autres jeunes plus avancés dans leur formation maîtrisant une matière posant difficulté à un autre jeune, les compétences des uns pour aider les défaillances des autres.)
- **Période charnière** (ouverture officielle) qui fait le lien entre le temps en groupe, l'accueil libre, et l'individuel (ex : Barak ferme ses portes le mercredi à 17h30. Ici s'arrête l'accueil libre. Les jeunes quittent les locaux en nombre, d'autres attendent la fermeture pour s'approcher des animateurs et osent, là, leur parler de ce qui les concerne personnellement. Ces moments informels permettent de mettre en place des suivis personnels, ou des dynamiques de projet. Ce temps n'appartient pas à une ouverture officielle, mais en fait toutefois partie.
- **Permanence** où le jeune est prioritaire et peut passer la porte à tout moment (dès que les animateurs sont dans les locaux pour les temps nommés « administratifs », ils sont accessibles aux jeunes. Actuellement dès 9h30 les mercredis et vendredis ; dès 10h30 les samedis).
- **Rencontres de groupe** liées à la préparation des différents projets (toutes les rencontres liées aux projets de type Fête de quartier développés plus haut, se font en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil libre).
- **Rencontres de la délégation des jeunes** (moments officiels où les membres de la délégation se réunissent pour discuter de la délégation, de Barak, des projets, de leurs envies, etc.).

De plus les animateurs participent à plusieurs séances et entretiennent de nombreux contacts :

- **séances de comité** (une fois par mois).
- **séances police** (une fois par mois ou au maximum tous les deux mois).
- **séances de bureau** (une fois par mois).
- **colloques animation** (chaque semaine).
- **rencontres inter-institution** (Cora, Jeunesse en action, etc.).
- **conseil socio-éducatif** (deux fois par année).

- **séances informelles des animateurs du canton** (tous les deux mois).
- **contacts avec les bénévoles** (Abbaye, Twelve's, Dreams of Africa, etc.)
- **contact avec les familles** (les parents en recherche d'informations sur le lieu que fréquentent leurs enfants, visite guidées, etc.)
- **contact avec le voisinage** (préserver les liens créés au long des différentes rencontres, soit dans le centre, soit à l'extérieur du lieu, dans le quartier, etc.)

Enfin ils s'occupent :

- o **des préparatifs et différentes recherches** (selon les problématique rencontrées)
- o **de tâches administratives** (dossiers, comptabilité, archives, rapport, PV, etc.)
- o **de gérer l'infrastructure** (achat, le maintien du matériel, rangement, etc.).

et mettent à niveau leur savoir, M. Cédric Schlatter a reçu le 10 novembre son « Certificates of Advanced Studies » de praticien-formateur obtenu lors de la session 2014-2015 de la HES-SO.

Cédric Schlatter, animateur et Alexa Vincze, animatrice
Février, Février 2016

Quelques jeunes de Barak



Comptes 2015 – Association et Animation

Commentaires

Selon les recommandations de la Fiduciaire Lebet, deux comptabilités sont établies : une comptabilité « Animation », qui regroupe tous les frais afférents au fonctionnement du centre Barak, et une comptabilité « Association » dans laquelle sont comptabilisés les frais de fonctionnement de l'Association Barak avec, entre autre, le montant versé annuellement pour le fonctionnement du centre.

Le fait de disposer de deux comptabilités permet de mieux cerner les différents postes relatifs à l'animation ou au fonctionnement de l'association ceci tant pour les profits que pour les charges.

L'année 2015 a aussi été financièrement une année de transition. Dans l'attente de la décision communale notre association a fonctionné avec les moyens du bord. Les divers soutiens de l'année précédente ont permis de faire face aux « déficits » de 4'219.10 frs. de l'Animation et de 28'815.95 frs. de l'Association.

Une demande de soutien, encartée dans le Courier du Val-de-Travers Hebdo, a permis d'obtenir des dons pour un montant de 8'500 frs. dont 2'000 frs. d'une seule entreprise.

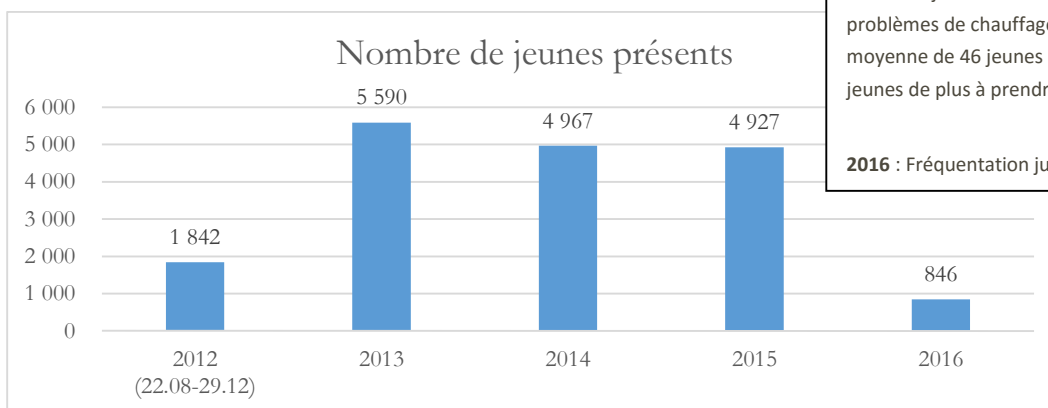
Comptes 2015				
	Ouverture	Débit	Crédit	Solde
BILAN				
ACTIFS				
Caisse Association				
Raiffeisen "Privé"	29 433.18	92 216.45	121 498.05	151.58
Raiffeisen "Epargne"	2 082.15	11.25		2 093.40
Raiffeisen "Cotisations"	1.45		1.45	
Poste "Cotisations"	881.45	7 550.05	7 094.20	1 337.30
Actifs transitoires				
TOTAL ACTIFS	32 398.23	99 777.75	128 593.70	3 582.28
PASSIFS				
Passifs transitoires				
Capital propre	-41 862.55			-41 862.55
Réserve "Jeux"				
Bénéfice reporté /Perte reportée	9 464.32			9 464.32
Bénéfice de l'exercice /Perte de l'exercice		121 592.25	92 776.30	28 815.95
TOTAL PASSIFS	-32 398.23	121 592.25	92 776.30	-3 582.28
COMPTE DE RESULTAT				
PRODUITS				
Collectivités publiques			55 961.45	-55 961.45
Fondations			25 000.00	-25 000.00
Clubs services			2 000.00	-2 000.00
Cotisations				
Soutiens / Dons / Legs			9 722.50	-9 722.50
Produits divers				
Indemnités				
Intérêts bancaires et postaux			14.60	-14.60
TOTAL PRODUITS			92 698.55	-92 698.55
CHARGES				
Salaires (Animateurs)		72 389.70		72 389.70
AVS / AI / APG / AC		9 515.40		9 515.40
Assurance accidents		1 681.55		1 681.55
Assurance maladies		1 869.30		1 869.30
Prévoyance professionnelle (LPP)		6 892.20		6 892.20
Autres charges de personnel				
Formation "Animateur"		4 870.00		4 870.00
Frais divers "Animateurs"		1 332.80		1 332.80
Indemnité pour travaux administratifs				
Fonctionnement du centre / Animation		7 077.75	77.75	7 000.00
Frais bancaires et postaux		94.20		94.20
Informatique		2 243.95		2 243.95
Assurances		1 068.35		1 068.35
Charges d'exploitation bâtiments				
Bâtiments / locaux		9 250.00		9 250.00
Rénovations bâtiments / Locaux				
Frais de fonctionnement / Association		3 307.05		3 307.05
TOTAL CHARGES		121 592.25	77.75	121 514.50
Bénéfice (-) Perte (+) Compte de résultat		121 592.25	92 776.30	28 815.95

Animation

Comptabilité 2015				
Libellé	Ouverture	Débit	Crédit	Solde
BILAN				
ACTIFS				
Caisse	102.85	7 525.95	7 236.90	391.90
Poste	5 657.32	57 000.60	61 508.75	1 149.17
TOTAL ACTIFS	5 760.17	64 526.55	68 745.65	1 541.07
PASSIFS				
Capital propre	-1 597.75			-1 597.75
Bénéfice reporté /Perte reportée	-4 162.42			-4 162.42
Bénéfice de l'exercice /Perte de l'exercice		61 445.65	57 226.55	4 219.10
TOTAL PASSIFS	-5 760.17	61 445.65	57 226.55	-1 541.07
COMPTE DE RESULTAT				
PRODUITS				
Versements Association Barak			7 000.00	-7 000.00
Ventes diverses				
Dons / Soutiens			100.00	-100.00
Produits divers		50 000.00	50 125.95	-125.95
Evénements				
Intérêts compte postal			0.60	-0.60
TOTAL PRODUITS		50 000.00	57 226.55	-7 226.55
CHARGES				
Projets / Animation		29.35		29.35
Bar		877.25		877.25
Evénements		1 494.20		1 494.20
Séances animateurs		126.50		126.50
Déplacements animateurs		12.00		12.00
Frais divers animateurs				
Matériel pour centre		831.70		831.70
Entretien locaux		30.80		30.80
Entretien jeux				
Produit d'entretien		21.00		21.00
Matériel d'entretien		260.40		260.40
Taxes diverses, déchets		170.10		170.10
Frais de bureau		240.60		240.60
Frais de port				
Frais du compte postal				
Informatique				
Imprimés et matériel publicitaire		279.50		279.50
Téléphone / Internet / TV		1 982.70		1 982.70
Indemnité d'entretien		5 011.50		5 011.50
Frais de séances		78.05		78.05
TOTAL CHARGES		11 445.65		11 445.65
Bénéfice (-) Perte (+) Compte de résultat		61 445.65	57 226.55	4 219.10

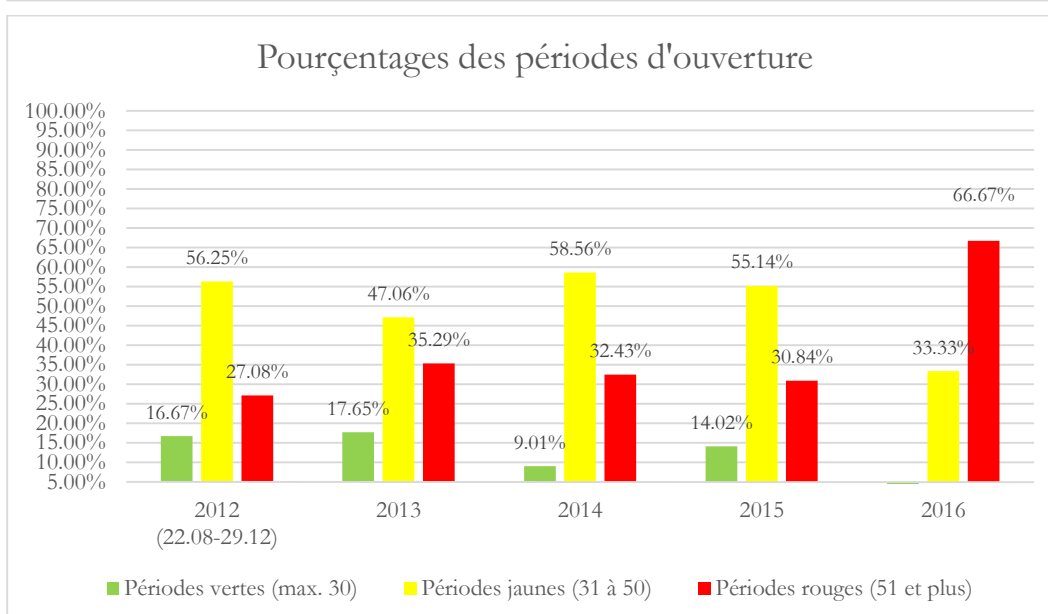
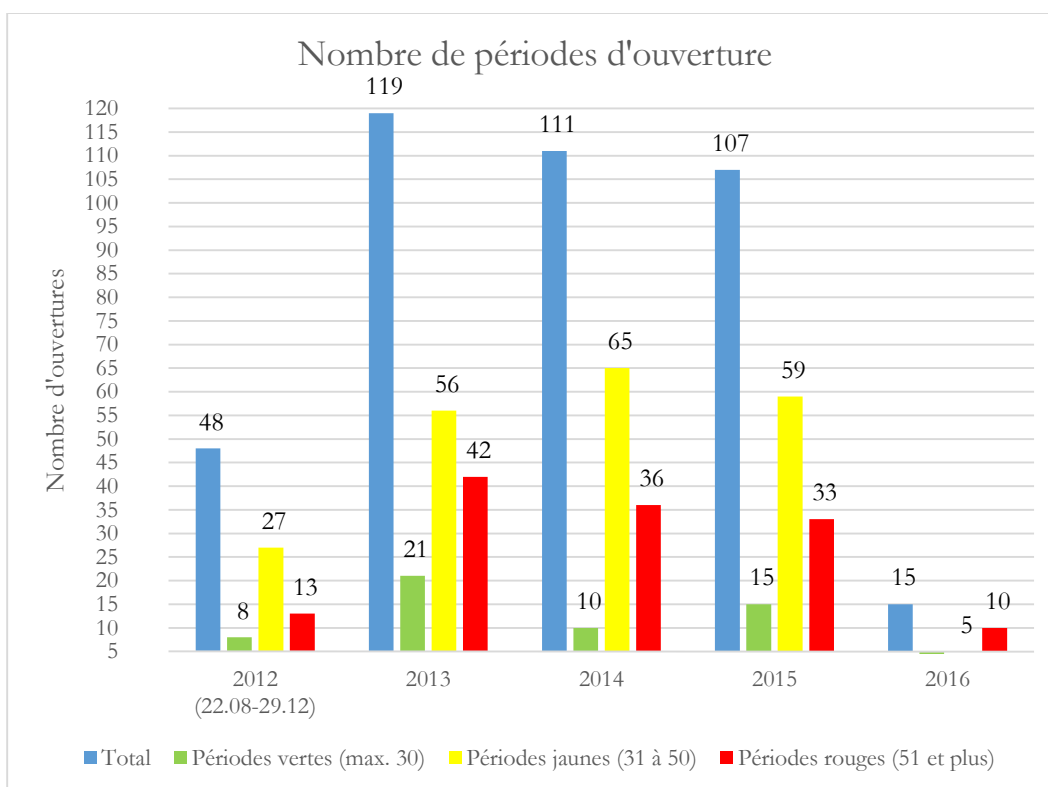
Annexes

Annexe 1 - Fréquentation



2015 : 18 jours de fermeture suite à des problèmes de chauffage avec une fréquentation moyenne de 46 jeunes soit, environ, $18 \times 46 = 828$ jeunes de plus à prendre en compte.

2016 : Fréquentation jusqu'au 6 février



ARRETE RELATIF A LA SUBVENTION COMMUNALE EN FAVEUR DE
L'ASSOCIATION BARAK



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 20 janvier 2016 ;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;
vu le préavis favorable de la Commission de gestion et des finances du
22 février 2016 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier ¹Afin de permettre le développement des activités du centre de jeunesse Barak, la Commune de Val-de-Travers (ci-après la Commune) confie un mandat de prestations à l'association Barak.

²Ce mandat, transmis pour information et débat à la Commission de gestion et des finances avant sa signature, détermine les tâches d'utilité publique à fournir par l'association.

Art. 2 Pour assurer le financement du mandat mentionné à l'article premier, le Conseil communal est autorisé à porter chaque année au budget communal une dépense de Fr. 10.- par habitant à compter de l'année 2016.

Art. 3 Le versement de cette subvention intervient après réception du rapport d'activité et des comptes annuels approuvés par le Comité.

Art. 4 La charge sera comptabilisée comme suit :

- Compte n° 36360.00 *Subv. aux organisations privées à but non lucratif*
- Entité de gestion n° 21 5441 *Foyers pour enfants et adolescents (DJE)*.

Art.5 Le présent arrêté abroge celui du 11 mai 2015 au même intitulé et allouant une subvention de Fr. 7.- par habitant à l'association Barak.

Art. 6 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 14 mars 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LA PRESIDENTE : LA SECRETAIRE :

Nathalie Ebner Cottet Christelle Gertsch Macuglia